

Appel à manifestations d'intérêt pour l'établissement d'une liste de personnes ou d'organisations chargées d'assister la Commission dans des domaines relatifs au programme de recherche et de développement technologique, y compris de démonstration dans le domaine de la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales

(95/C 337/06)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Commission européenne, direction générale de l'industrie (DG III), direction générale des transports (DG VII), direction générale de la science, de la recherche et du développement (DG XII), direction des télécommunications, du marché de l'information et de la valorisation de la recherche (DG XIII) ou direction générale de l'énergie (DG XVII), rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel.

2. **Type:** Appel à manifestations d'intérêt. Les personnes ou organisations souhaitant que leur nom soit inscrit sur une liste d'entrepreneurs potentiels sont invités à remettre leur candidature, conformément aux dispositions définies ci-dessous.

Le pouvoir adjudicateur établira une liste de candidats répondant aux critères mentionnés au point 8 ci-dessous.

Lors de l'attribution d'un contrat spécifique relatif aux domaines décrits au point 3. a), le pouvoir adjudicateur transmettra le cahier des charges à tous les candidats inscrits sur la liste, ou à certains d'entre eux, sélectionnés sur la base des critères propres au contrat concerné.

La liste établie à la suite du présent avis sera exclusivement utilisée pour les contrats dont le montant estimé est inférieur aux seuils fixés par les directives en vigueur dans le domaine des marchés publics.

La liste sera divisée en 7 sous-listes.

3. a) **Description des domaines concernés par le présent appel à manifestations d'intérêt:** L'Union européenne effectue des activités de recherche et de développement technologique, y compris de démonstration donnant lieu à des programmes spécifiques s'inscrivant dans différents programmes cadres successifs. L'objectif du présent appel à manifestations d'intérêt consiste à établir une liste de personnes ou organisations dûment habilitées afin d'assister la Commission dans le cadre de la gestion des activités relatives au programme de coopération avec les pays tiers et les organisations internationales dans les domaines suivants:

A Coopération scientifique et technologique en Europe

A.1 coopération avec d'autres forums de coopération scientifique et technologique européenne (par exemple COST, EUREKA, organisations internationales),

A.2 pays de l'Europe centrale et Etats indépendants de l'ancienne Union soviétique:

A.2.1 stabilisation du potentiel de RDT,

A.2.2 protection de l'environnement et santé publique,

A.2.3 RDT orientée vers l'industrie.

B Coopération avec les pays tiers industrialisés non-européens.

C Pays en développement:

C.1 gestion durable des ressources naturelles renouvelables,

C.2 amélioration durable de la production agricole et agro-industrielle,

C.3 santé publique,

C.4 autres secteurs présentant un intérêt mutuel.

Les détails figureront dans le programme de travail.

Le contrat portera sur des services répartis en 7 sous-listes:

Sous-liste 1 (COO-A1): assistance à la gestion, à la coordination et au suivi d'activités décrites au point A.1 ci-dessus (contrôle scientifique et technique, analyse de documents, évaluation du potentiel industriel des projets et programmes de RDT, évaluation ex post de projets, organisation de conférences, de séminaires, d'ateliers ou autres réunions de S & T, etc.).

Sous-liste 2 (COO-A2): assistance à la gestion, à la coordination et au suivi de projets de RDT décrits au point A.2 ci-dessus (contrôle scientifique et technique, analyse de documents, évaluation de projets de RDT, y compris potentiel industriel, évaluation ex post de projets, organisation de conférences, de séminaires, d'ateliers ou autres réunions de S & T, etc.).

Sous-liste 3 (COO-B): assistance à la gestion, à la coordination et au suivi d'activités décrites au point B ci-dessus (contrôle scientifique et technique, analyse de documents, évaluation de

projets de RDT, évaluation ex post de projets, organisation de conférences, de séminaires, d'ateliers ou autres réunions de S & T, etc.).

Sous-liste 4 (COO-C123): assistance à la gestion, à la coordination et au suivi de projets de RDT relatifs aux domaines décrits aux points C.1, C.2 et C.3 ci-dessus (contrôle scientifique et technique, analyse de documents, évaluation de projets de RDT, évaluation ex post de projets, organisation de conférences, de séminaires, d'ateliers ou autres réunions de S & T, etc.).

Sous-liste 5 (COO-C4): assistance à la gestion, à la coordination et au suivi de projets de RDT dans le domaine décrit au point C.4 (contrôle scientifique et technique, analyse de documents, évaluation de projets de RDT, évaluation ex post de projets, organisation de conférences, de séminaires, d'ateliers ou autres réunions de S & T, etc.).

Sous-liste 6 (EXP): assistance à la réalisation de publications scientifiques, diffusion, promotion et utilisation des résultats obtenus dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Sous-liste 7 (ETU): études générales ou techniques portant sur des sujets relatifs aux domaines décrits ci-dessus (études sur les besoins du marché et autres, sur les tendances et thèmes scientifiques et technologiques ainsi que sur des aspects sociaux ou environnementaux, etc.).

b) **Type de contrats conclus:** Services.

4. **Lieu de livraison des fournitures, d'exécution des travaux ou de prestation des services:** Voir invitations à soumissionner.

5. **Durée de validité de la liste résultant du présent appel à manifestations d'intérêt:** La liste restera valable pendant une période de 3 ans à compter de la date indiquée au point 10.

6. **Forme juridique des candidats:** Aucune forme juridique particulière n'est exigée.

7. a) **Adresse à laquelle les candidatures doivent être transmises:** Commission européenne, direction générale XII, science, recherche et développement, direction B, M. T. Arnold, SDME 10/77, avis du JO No..., rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel.

b) **Les candidatures, ainsi que tous les documents indiqués au point 8, doivent être transmis selon la procédure suivante:** Les candidatures doivent être transmises par courrier à l'adresse indiquée

ci-dessus. Sur le coin supérieur gauche de l'enveloppe figurera l'inscription suivante:

Référence de l'avis au JO:...

Sous-liste(s) no...

NB: Chaque sous-liste pour laquelle le candidat est intéressé devra être mentionnée séparément.

Un accusé de réception sera transmis par les services de la Commission.

8. **Liste complète des renseignements et documents relatifs à la situation personnelle du candidat et renseignements et formalités nécessaires à l'évaluation des conditions économiques et techniques minimales qu'il doit remplir:**

- formulaire de candidature dûment complété et signé,
- renseignements sur le candidat: nom, adresse, numéros de téléphone et de télécopieur, assujettissement à la TVA, responsable à contacter, renseignements sur les qualifications professionnelles et l'expérience dans les domaines techniques décrits au point 3. a) (ces indications seront fournies dans le formulaire de candidature). CV de toutes les personnes pouvant être proposées par une organisation ou des candidats individuels,
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global de l'entreprise pour les 3 dernières années,
- preuve de l'inscription, conformément à la législation en vigueur dans le pays où est établi le candidat, sur un des registres professionnels ou de commerce,
- preuve de la capacité du candidat à prester les services décrits au point 3. a) dans les sous-listes pour lesquelles le candidat souhaite être pris en considération. Renseignements concernant l'expérience de travail appropriée,
- renseignements concernant les langues de travail du candidat et les langues dans lesquelles le candidat est capable de rédiger des rapports.

9. **Autres renseignements:** Le formulaire de candidature est disponible à l'adresse indiquée au point 7. a).

Les candidats doivent notifier à la Commission tout changement de conditions survenant au cours de la période de validité du présent avis, de telle sorte que la Commission puisse tenir les listes à jour.

10. **Date d'envoi de l'avis:** 17. 11. 1995.

11. **Date de réception de l'avis par l'Office des publications des Communautés européennes:** 17. 11. 1995.